



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des décisions du Président
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)
En date du 3 septembre 2026

DS 26-030
Convention relative à l'usage du réseau d'éclairage public pour l'installation de matériel de vidéoprotection sur les supports EP.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2122-22,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L2122-1 et suivants,
Vu les statuts du SYDESL,
Vu la délibération du comité syndical n° CS26-022 de délégation de pouvoir au Président de « la signature des conventions relatives à l'usage des supports des réseaux d'Eclairage Public pour l'installation et l'exploitation d'équipements tiers (vidéoprotection, compteurs communicants, équipements divers pour les objets connectés) » ;
Considérant la délibération 2024/47 du 16/09/2024 de la commune de Marcigny reçue en date du 11/05/2026,
Considérant la validation technique de la faisabilité,
Considérant la convention ci-jointe,

DECIDE

Article 1^{er} De signer la convention relative à l'usage du réseau d'éclairage public pour l'installation de matériel de vidéoprotection sur les supports EP de la commune de Marcigny.

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Pour le Président,

Le Président,

Pierre VIRELY